



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 28 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-19

FINANCES

4 – Approbation du Compte Administratif de l'année 2021 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GÉMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 22 mars 2022, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 à l'Espace culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 22 mars 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France) Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)
Zoheir AICHOUCHE (Piscop) a donné pouvoir à Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles) a donné pouvoir à Sylvain LASSONDE (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

4 – Approbation du Compte Administratif de l'année 2021 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Compte Administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte Transport et GÉMAPI est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	11 705 724,38 €	3 366 529,93 €	15 072 254,31 €
Dépenses	6 891 645,67 €	4 421 686,55 €	11 313 332,22 €
Résultat de l'exercice	4 814 078,71 €	-1 055 156,62 €	3 758 922,09 €
Résultat antérieur	21 084 218,96 €	106 198,19 €	21 190 417,15 €
Résultat total	25 898 297,67 €	-948 958,43 €	24 949 339,24 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M. 14,

Vu la délibération du 22 mars 2021 portant approbation du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales – collecte – transport - GÉMAPI de l'année 2021,

Vu la délibération du 13 septembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales – collecte – transport - GÉMAPI de l'année 2021,

Vu la délibération du 6 décembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales – collecte – transport - GÉMAPI de l'année 2021,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Conformément à la législation en vigueur, Benoit JIMENEZ, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif ; Claude TIBI, élu Président de la séance, soumet au vote ce Compte Administratif,

FINANCES

4 – Approbation du Compte Administratif de l'année 2021 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GÉMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE CLAUDE TIBI :

- 1- Adopte le Compte Administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte – Transport et GÉMAPI, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	11 705 724,38 €	3 366 529,93 €	15 072 254,31 €
Dépenses	6 891 645,67 €	4 421 686,55 €	11 313 332,22 €
Résultat de l'exercice	4 814 078,71 €	-1 055 156,62 €	3 758 922,09 €
Résultat antérieur	21 084 218,96 €	106 198,19 €	21 190 417,15 €
Résultat total	25 898 297,67 €	-948 958,43 €	24 949 339,24 €

- 2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Administratif.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 28 mars 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : - 4 AVR. 2022

Affichée le : - 4 AVR. 2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

